

possible dans ces conditions, je déclare la séance levée.

Il est trois heures.

Le président quitte le fauteuil; la foule couvre le bureau, se presse à la tribune et remplit complètement la salle.

M. Schneider se retirait, poursuivi par les huées; M. de Palikao était déjà parti. D'autres fuyaient par les petites portes de l'hémicycle, rapidement, et M. Jérôme David seul, au dire d'un témoin, gardait une attitude résolue, et même hautaine. A peine M. Schneider est-il parti que des jeunes gens, se dégageant de la foule, escaladent la tribune, s'emparent du fauteuil présidentiel, et agitent la sonnette tandis que des gardes nationaux, entrés par les portes latérales de droite et de gauche, et qui ont déjà arraché les aigles de leurs shakos, prennent possession du double escalier de la tribune. M. Jules Ferry les repousse, ou plutôt avec leur aide, il chasse les jeunes gens assis au fauteuil, tandis que M. Gambetta, M. Steenackers et de M. de Kératry conjurent les citoyens « non gardes nationaux » de s'écarter de la tribune.

— Est-ce que vous n'avez plus confiance en vos représentants? s'écrie Gambetta.

— Si! si! Nous avons confiance en vous!

— Eh bien! reculez quand je vous le demande et soyez sûrs que nous allons prononcer la déchéance!...

— Et la République? s'écrie la voix d'un citoyen.

Dans une agitation extrême, pendant un moment confus et bruyant, Gambetta qui, depuis le matin, a lutté pour que cette révolution inévitable et légitime soit aussi une révolution légale, Gambetta qui, tout à l'heure calmait l'effervescence sans cesse grandissante et grondante du peuple pour donner à la Chambre le temps de prononcer cette déchéance à laquelle elle consentait assurément; Gambetta, entraîné par la nécessité du moment, par la fatalité absolue, et aussi par la justice de sa cause, se fait le porte-voix de la conscience publique et, après être monté, à la tribune accompagné de M. de Kératry:

— Citoyens, dit-il, — et le silence se fait, — attendu que la patrie est en danger;

Attendu que tout le temps nécessaire a été donné à la représentation nationale pour prononcer la déchéance;

Attendu que nous sommes et que nous constituons le pouvoir régulier issu du suffrage universel libre,

Nous déclarons que Louis-Napoléon Bonaparte et sa dynastie ont à jamais cessé de régner sur la France!

A ces mots, une explosion de bravos éclate, bientôt suivie d'une salve d'applaudissements et d'une

longue et bruyante acclamation. Jules Favre monte à la tribune, applaudi à son tour, il demande au peuple du calme, il le conjure d'éviter la guerre civile: « Pas de journée sanglante! »

— Non, non, répondent des voix nombreuses, pas de guerre civile! Guerre aux Prussiens seulement!

Et des voix encore, réclament, redemandent, réclament: Et la République! la République! Proclamez la République!

— La République, répond Jules Favre, ce n'est pas ici que nous devons la proclamer!

— Citoyens, ajoute Gambetta, allons la proclamer à l'Hôtel de ville!

Et, descendant de la tribune, tous deux s'en vont, suivis de la foule, à l'Hôtel de ville où, déjà, le peuple attend la proclamation de cette République qui doit, se dit-il, être le salut de la patrie en 1871 comme elle le fut en l'an II.

Paris dès à présent n'appartient plus à l'empire. Le drapeau du château des Tuileries a été amené, comme celui d'un navire qui se rend. Accompagnée de M. de Metternich et de M. Nigra, l'impératrice a cherché un asile en attendant qu'elle prenne le train qui doit la conduire en Belgique. La fille de Victor-Emmanuel, la princesse Clotilde, celle que l'Italie elle-même appelle la *victime de l'Italie*, demeure à son logis, n'ayant rien à craindre. Rochefort, prisonnier à Sainte-Pélagie, est délivré, conduit en voiture jusqu'à l'Hôtel de ville où son nom est bientôt joint à ceux des députés qui composent le Gouvernement né de la nécessité même, le *Gouvernement de la défense nationale*. Alors, du haut du balcon de l'Hôtel de ville, ce grand nom, ce nom sacré de République tombe solennellement sur cette foule embrasée qui l'acclame. Les fenêtres, les toits, le campanile même sont envahis. Un citoyen plante un bonnet phrygien sur le drapeau à la place de l'aigle. Quelques-uns parlent d'arborer le drapeau rouge. M. Schœlcher et M. Gambetta tiennent virilement pour le drapeau tricolore. Sedan fait-il oublier Jemmapes, Valmy, Arcole, tant de gloire? Le drapeau aux trois couleurs reste le drapeau de la France en deuil comme il fut celui de la France victorieuse. Du haut de l'Hôtel de ville, des monceaux de petits papiers tombent comme une pluie. On se précipite, croyant y lire les noms des gouvernants nouveaux. O ironie! Ce sont de vieux bulletins du plébiscite de mai portant ce mot *oui, oui*, à qui le destin répond: *non*.

L'empire d'aujourd'hui se brisait brusquement sous la colère de ce Paris qu'il livrait ainsi aux horreurs du siège.

Mais, d'ailleurs, Paris ne fut pas le seul à s'affranchir. Lyon l'avait précédé. La République y fut proclamée avant qu'elle l'eût été à Paris. A Bordeaux, le peuple jetait à bas de son piédestal,



Le Château de Wilhelmshöhe.

et traînait à la Gironde une statue de Napoléon III. La garde nationale refusait d'obéir au préfet de l'empire. Versailles enfin, le conseil municipal de Versailles, devançant la justice de Paris, proclamait à midi la République française.

Cependant, tandis que se déroulaient, avec une rapidité singulière, ces événements précipités, le Sénat se réunissait au Luxembourg dans une séance qui fut la dernière. M. de Chabrier dénonçait les députés qui venaient de déclarer la déchéance de la dynastie napoléonienne, tandis que M. Ségur-d'Aguesseau répétait: « Vive l'empereur! vive l'impératrice! » et que M. le comte de Flamarrens ajoutait: « Vive le prince impérial! » Cette séance n'offre d'ailleurs aucun intérêt. Les séna-

teurs s'y montrent éperdus et sans énergie. M. Barroche, tout en protestant contre ce qu'il appelait « la violence dont le Corps législatif était la victime, » condamnait lui-même le Sénat et en montrait l'inutilité sénile, lorsqu'il ajoutait: « C'est au Sénat que je voudrais mourir, mais nous n'avons pas cet espoir. La révolution éclatera dans tout Paris, et elle ne viendra pas nous chercher dans cette enceinte. » A quoi bon, en effet, s'occuper de ces vieillards? Le Sénat fixa pourtant une réunion prochaine pour le lendemain 5 septembre, deux heures, et il se sépara brusquement, ses membres s'évanouissant comme des ombres pour ne plus se jamais réunir.

Le Corps législatif s'était, de son côté, constitué

en séance, d'abord dans la salle à manger de la présidence; puis, le soir au même endroit. La première séance, fort courte, présidée par M. Alfred Leroux, eut pour but de voter sur la proposition de M. Thiers, qui fut adoptée, après des discours de MM. Thiers, Grévy et Dréolle, avec le texte primitif: *Vu la vacance du pouvoir*. — Ainsi, légalement, même par vote du Corps législatif, l'empire était déchu. La réunion délégua, pour s'entendre avec les membres de la Chambre qui siégeaient à l'Hôtel de ville, MM. Garnier-Pagès, Lefèvre-Pontalis, Martel, Grévy, de Guiraud, Cochery, Johnson et Barthélemy Saint-Hilaire. Pour faciliter la conciliation, la Chambre déclarait à ses délégués qu'on pouvait considérer comme nombre provisoire le nombre de cinq membres devant composer la commission de gouvernement et de défense nationale.

Le soir, à huit heures, dans cette même salle à manger de la présidence, M. Thiers, en l'absence du président et des vice-présidents, s'asseyait au fauteuil, ayant à ses côtés les secrétaires du Corps législatif. MM. Jules Favre et Jules Simon entraient, apportant la réponse de l'Hôtel de ville. Le gouvernement provisoire était déjà constitué « par l'acclamation populaire » et se composait de MM. Emmanuel Arago, Crémieux, Jules Favre, Jules Ferry, Gambetta, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Pelletan, E. Picard, Rochefort et Jules Simon avec le général Trochu comme président du gouvernement. « Nous ne pouvons rien changer, dit en substance M. Jules Favre, à ce qui vient d'être fait. Si vous voulez bien y donner votre ratification, nous vous en serons reconnaissants. Si, au contraire, vous la refusez, nous respecterons la décision de votre conscience, mais nous garderons la liberté entière de la nôtre. » M. Thiers répondit simplement, en disant: « Vous vous êtes chargés d'une immense responsabilité. Notre devoir à tous est de faire des vœux ardents pour que vos efforts réussissent. » D'autres protestèrent, M. Dréolle, M. Buquet. « Paris! s'écria M. Peyrusse, fait encore une fois la loi à la France! » M. Buffet parlait de rédiger une protestation; M. Thiers l'arrêta dans cette voie. « Soyons unis et laissons à l'histoire le soin de juger.

« En présence de l'ennemi, qui sera bientôt sous Paris, ajoute-t-il, je crois que nous n'avons qu'une chose à faire, nous retirer avec dignité. »

Ainsi fut évitée avec sagesse une division qui pouvait être fatale, une guerre civile qui pouvait être sanglante. Et la République, proclamée par Paris, était acceptée de fait par la Chambre.

La République est proclamée! A ce cri, Paris délivré respire, et veut oublier pendant un jour ses patriotiques angoisses pour ne songer qu'au présent, à ce rêve, maintenant réalisé: la République.

La physionomie de la ville est superbe; les boulevards et les grandes voies regorgent de promeneurs. Gardes nationaux, gardes mobiles, francs-tireurs, défilent aux acclamations de la foule, leurs fusils ornés de fleurs et de verdure comme à ces beaux jours de juillet, où Camille Desmoulins faisait d'une feuille verte le signe de ralliement des patriotes. Les soldats, consignés le matin dans leurs casernes par le gouvernement impérial, sont maintenant libres et ont aussi leur part d'acclamations. Quelques-uns, parmi les plus agiles, zouaves, chasseurs à pied, marins, aident à exécuter les arrêts de la justice populaire en détruisant les emblèmes qui rappellent le régime exécuté. Les aigles, les N, les E, les médailles à l'effigie de Napoléon III, placées aux enseignes des boutiques, partout volent en éclats, partout disparaissent aux applaudissements des promeneurs, sauf cependant sur les monuments, qui sont religieusement respectés. Les rues qui, par leur dénomination, rappellent l'empire, sont débaptisées et les plaques émaillées sont brisées ou disparaissent sous des écriteaux faits à la main. La rue du Dix-Décembre est une des premières qui subit cette transformation; cette date qui rappelle le vote qui livra la France pieds et poings liés à l'aventure, est remplacée par celle même de la journée, et devient la rue du Quatre-Septembre.

La disparition subite des agents de police et des gardes municipaux, impose à la garde nationale le soin de veiller au maintien de l'ordre dans la cité, à cette heure difficile où, entre le gouvernement qui n'est plus et celui qui s'organise, tout n'est encore que chaos. Partout, elle s'acquiesce de sa mission avec intelligence et zèle, admirablement servi d'ailleurs, il faut le dire, par le calme de la population, naguère encore rebelle à toute consigne, à tout règlement, et qui, maintenant, se plie docilement à toutes les exigences de la situation. Le soir vint, et cette soirée présenta un contraste frappant avec celle de la veille. L'animation joyeuse succédait à l'atonie sinistre, et les douloureuses angoisses avaient fait place aux viriles espérances. La foule était plus compacte encore que dans la journée; çà et là des groupes se formaient, commentaient les événements; on discutait, parlait, puis on se séparait en se serrant les mains, au cri de: « Vive la République! »

Devant les monuments, sur les places, les gardes nationaux bivaquaient, les *bisets* montaient la faction. *Vive la garde nationale!* criaient les passants qui respectaient à cette heure l'uniforme tant raillé. *Vive la République!* répondaient les sentinelles.

Devant les cafés, on quêtait pour les blessés, — il fallait bien songer aux martyrs, — des artistes chantaient des airs patriotiques dont l'assistance

entonnait le refrain, pendant qu'on s'arrachait les journaux du soir et que les crieurs annonçaient déjà un journal nouveau qui s'appelait la *République*. Et la foule s'écoulait lentement, heureuse de respirer sous un ciel libre, tandis que de temps à autre, les strophes de la *Marseillaise* s'élançaient, fières et ailées, dans la sérénité de ce beau soir.

Ainsi, ce pauvre peuple, si éprouvé, si malheureux, si meurtri, avait eu son heure de joie, son heure d'oubli. Plein de foi dans ce talisman républicain qui l'avait délivré autrefois de l'étranger, il se reprenait à croire aux miracles. Un ardent souvenir du passé glorieux lui revenait à l'âme. N'allait-on pas revoir, avec les armées républicaines, les héros de 92? L'Allemagne n'allait-elle point reculer devant cette chose redoutable dont elle

avait appris à connaître la force: la République française? Espoirs patriotiques, rêves confiants! Toute âme, en ce moment, croyait. Devant l'effroyable succession de l'empire, nul ne reculait. Tous se sentaient et plus forts et plus fiers, sûrs de vaincre. Avec l'empire s'en allait, eût-on dit, la mauvaise fortune de la patrie. Elle devait peu durer, cette joie suprême, mais elle fut, ce jour-là, complète et sans mélange. Ce fut une halte dans le malheur. Assez de journées sombres, de déceptions amères, de défaites cruelles, d'heures lentes et lourdes, de dates funèbres et tachées de sang vont succéder à cette journée de vie et d'espérance pour qu'on enregistre, sans ingratitude, cette date du 4 septembre, cette République renaissante que les moins confiants et les plus chagrins saluaient déjà, saluaient alors comme une victoire.

## DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES DU CHAPITRE XIV

N° 1.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du jour du samedi 3 septembre.

M. LE GÉNÉRAL COMTE DE PALIKAO, ministre de la guerre. — Messieurs les députés, j'ai eu l'honneur de vous déclarer qu'en toute circonstance je vous dirais la vérité, quelque dur qu'il puisse être d'avoir à vous la dire.

Des événements graves viennent de se passer. Des nouvelles qui ne sont pas officielles, je dois le dire, mais dont quelques-unes cependant, d'après mes appréciations, peuvent être vraies, nous sont parvenues.

Ces nouvelles, je vais vous les donner.

La première, et une des plus importantes, selon moi, est celle qui résulte des documents qui m'ont fait connaître que le maréchal Bazaine, après avoir fait une sortie très-vigoureuse, a eu un engagement qui a duré près de huit ou neuf heures, et qu'après cet engagement, dans lequel, le roi de Prusse le reconnaît, les Français ont déployé un grand courage, le maréchal Bazaine a été obligé, néanmoins, de se retirer sous Metz: ce qui a empêché une jonction qui devait nous donner le plus grand espoir pour la suite de la campagne.

Voilà la première nouvelle importante que je vous donne et qui n'est pas bonne.

Cependant, bien que le maréchal Bazaine ait été obligé de se retourner sous Metz, il n'est pas dit qu'il ne pourra pas tenter de nouveau une sortie; mais celle qui devait aboutir à faire une jonction avec le maréchal Mac-Mahon a échoué. (Mouvement.)

D'autre part, nous recevons des renseignements sur le combat, ou plutôt la bataille qui vient d'avoir lieu entre Mézières et Sedan.

Cette bataille a été pour nous l'occasion de succès et de revers. Nous avons d'abord culbuté une partie de l'armée prussienne en la jetant dans la Meuse; différentes dépêches ont dû vous l'annoncer; mais, ensuite, nous avons dû, un peu accablés par le nombre, nous retirer, soit dans Mézières, soit dans Sedan, soit même, — je dois vous le dire, — sur le territoire belge, mais en petit nombre. (Nouveau mouvement.)

Il en résulte que la position actuelle ne permet pas d'espérer, d'ici à quelque temps, une nouvelle jonction entre les forces du maréchal Mac-Mahon et celles du maréchal Bazaine.

Néanmoins, il y a peut-être des nouvelles un peu plus graves, telles que celle de la blessure du maréchal Mac-Mahon et d'autres qu'on fait circuler; mais je déclare qu'aucune ayant un caractère officiel n'a été reçue par le gouvernement à cet égard, et qu'il ne saurait en donner aucune sans se compromettre; car, dans deux ou trois jours peut-être, on l'accuserait d'avoir effrayé la nation inutilement,

Ainsi, à cet égard, nous n'avons que des nouvelles officieuses.

Messieurs, comme vous le voyez, la situation est grave, il ne faut pas se le dissimuler; aussi nous sommes décidés à faire appel aux forces vives de la nation. (Très-bien! très-bien! — Bravo! bravo!)

Vous aurez compris que ce n'est pas d'aujourd'hui que nous voulions faire cet appel en prévision des événements qui viennent de se produire, car nous devons les prévoir, quoique nous eussions quelque peine, quoique nous éprouvassions quelque hésitation à en admettre la réalisation effective.

Eh bien! en présence de ces événements, notre premier soin a été d'abord d'organiser les forces vives que nous avons sous la main, c'est-dire la garde nationale mobile et tout ce qui comprenait les anciens soldats de l'armée.

Malheureusement, nous ne les avons pas en assez grand nombre; mais enfin les gardes nationales sont constituées déjà au chiffre de deux cents et quelques mille hommes. Ces gardes nationales mobiles sont appelées à Paris, et elles vont former dans Paris une armée qui, avec les autres forces qui y sont déjà établies, assurent d'une manière complète la défense et la sécurité de la capitale.

Oui, messieurs, aujourd'hui, je le répète, nous appelons toutes les forces vives de la nation à défendre le territoire; nous mettrons toute l'énergie possible à leur organisation, et nous ne cesserons nos efforts qu'au moment où nous aurons expulsé de la France la race des Prussiens. (Très-bien! très-bien! — Applaudissements.)

N° 2.

SÉNAT

Séance du samedi 3 septembre

M. LE BARON JÉROME DAVID, *ministre des travaux publics*.

(Après avoir fait au Sénat une déclaration conforme à celle de M. de Palikao au Corps législatif, le ministre terminait ainsi :)

Voilà les renseignements que je puis porter à la connaissance du Sénat.

Il en est d'autres arrivés par la voie prussienne, et qui seraient plus défavorables encore à notre cause.

Mais le gouvernement se regarderait comme coupable, s'il leur donnait l'authenticité et la notoriété de cette tribune, lorsqu'aucun renseignement digne d'une foi sérieuse ne peut permettre de les contrôler.

Qu'il me soit permis d'ajouter, au nom du Gouvernement, que nos revers nous affligent sans doute. Nous ne pouvons assister sans émotion à tant de valeur, d'abnégation, de courage et de dévouement.

Mais ce spectacle terrible, loin de nous enlever notre énergie, l'augmente et la redouble.

Depuis que le cabinet actuel, il y a vingt jours, a été appelé à prendre le pouvoir, il a tourné tous ses efforts vers la constitution des moyens de résistance de la France.

Vous savez tous avec quelle activité, quelle suite, quel zèle infatigable M. le comte Palikao a réuni et fait produire à la France les ressources qu'elle peut donner. Ces ressources sont atteintes, oui, mais elles demeurent assez puissantes pour qu'avec l'énergie de la nation nous puissions avoir le dernier mot dans cette lutte redoutable.

Nous comptons, pour arriver à un tel résultat, sur le concours des corps constitués, et sur celui du Sénat en particulier. Malgré les mauvais jours, aucun découragement n'est entré dans notre âme, et, Dieu aidant, nous chasserons l'étranger du sol sacré de la patrie.

(En réponse à quelques paroles du président, le ministre ajoute :)

Je demande au Sénat la permission de lui adresser encore quelques paroles qui correspondent à une idée qui, au milieu de l'émotion légitime que nous éprouvons tous, m'avait échappé.

M. le président du Sénat vient de faire éloquentement allusion à l'esprit de résistance héroïque qui anime la ville de Paris. Je suis heureux, à ce propos, de pouvoir vous dire que la défense de la capitale se présente dans des conditions qui, de l'avis de tous les hommes compétents, lui permet de défier toute tentative de l'ennemi.

Nous défendrons Paris dans ses forts, derrière son enceinte, dans ses rues. (Oui! oui! — Bravo!) Notre glorieuse cité ne capitulera pas devant l'étranger, et, s'il le faut, nous nous ensevelirons tous sous ses décombres!

N° 3.

4 septembre

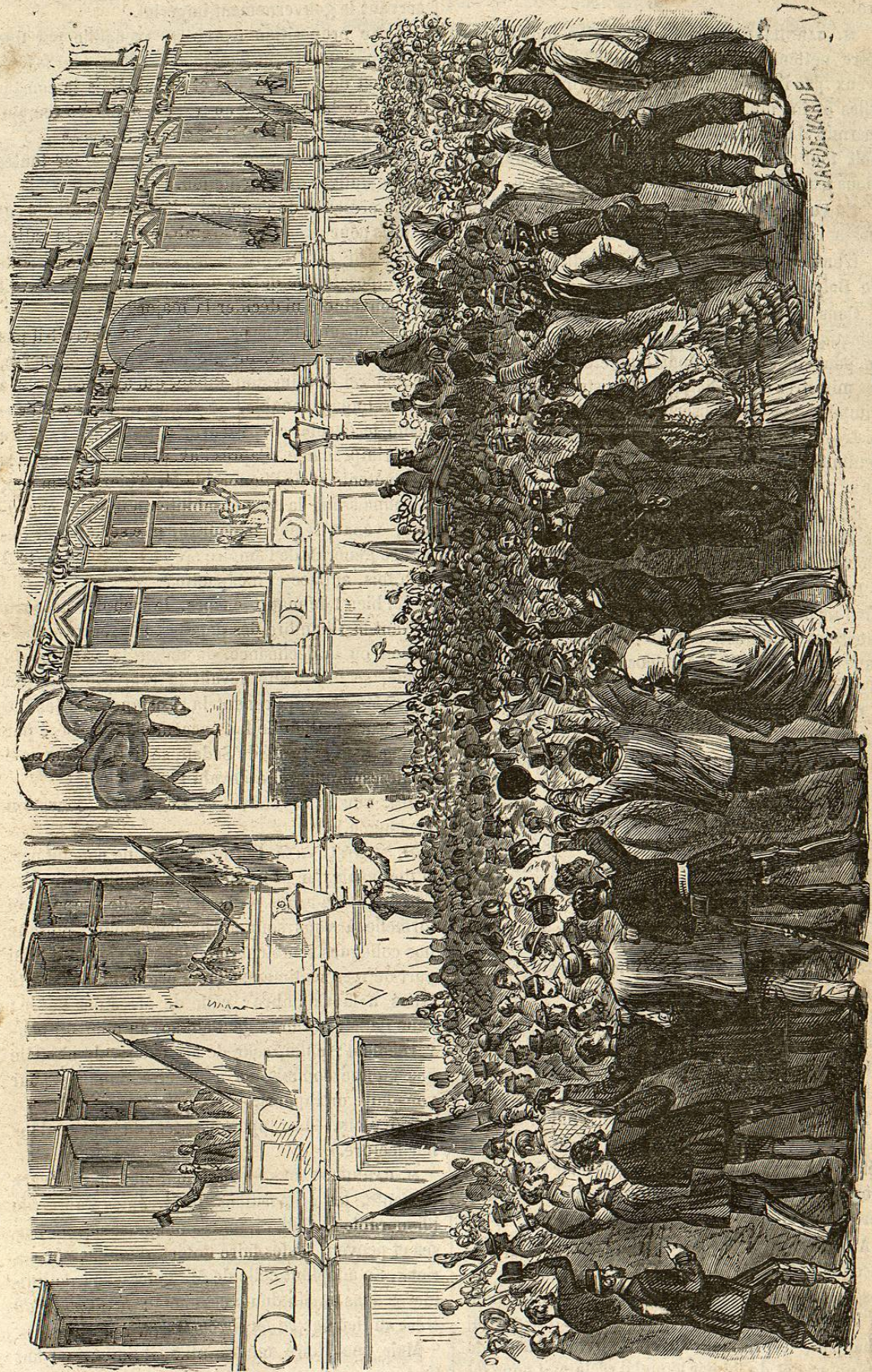
Réunion d'une partie des membres du Corps législatif à l'Hôtel de la Présidence.

PRÉSIDENCE DE M. ALFRED LEROUX, VICE-PRÉSIDENT.

Le nombre des députés est de 150 à 200 environ.

M. ALFRED LEROUX invite M. Martel à faire le rapport de la commission appelée à examiner les trois propositions présentées au Corps législatif.

M. GARNIER-PAGÈS demande la parole pour une question préliminaire.



PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE SUR LA PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE.